



**La Fédération**  
des centres de services  
scolaires du Québec

**Consultation :**

**Plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025**

**Avis de la Fédération des centres de services  
scolaires du Québec présenté au ministère  
de l'Économie et de l'Innovation**

Septembre 2021

**Publié par La Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ)**

1001, avenue Bégon

Québec (Québec) G1X 3M4

418 651-3220

info@fcssq.quebec

www.fcssq.quebec

© Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite au préalable de la FCSSQ.

**Note - Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.**

# TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS _____	4
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX _____	5
QUESTION I : PRINCIPAUX DÉFIS ET OBSTACLES AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC _____	6
QUESTION II : DÉFIS ET OBSTACLES QUI DEVRAIENT RETENIR L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT ET POURQUOI ? _____	7
QUESTION III : PISTES DE SOLUTION QUI DEVRAIENT ÊTRE SOUTENUES OU MISES EN ŒUVRE AFIN DE RÉPONDRE À CES DÉFIS ET OBSTACLES ET AINSI SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT AU QUÉBEC _____	8
QUESTION IV : CONTRIBUTIONS DE NOTRE ORGANISATION POUR RELEVER LES DÉFIS OU APLANIR LES OBSTACLES IDENTIFIÉS _____	9
QUESTION V : PRATIQUES QUI POURRAIENT ÊTRE MISES DE L'AVANT PAR LE GOUVERNEMENT AFIN DE MIEUX PRÉPARER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT AU QUÉBEC _____	10

## AVANT-PROPOS

La Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) regroupe les 60 centres de services scolaires francophones du Québec ainsi que le Centre de services scolaire du Littoral.

Les centres de services scolaires veillent à la réussite scolaire de plus d'un million d'élèves en assurant des services éducatifs au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. La Fédération offre à ses membres des services en relations du travail, en ressources matérielles et informationnelles, en financement, en transport scolaire, en formation professionnelle, en services éducatifs aux jeunes et aux adultes ainsi que de la formation. Conjointement avec le ministère de l'Éducation du Québec, la Fédération coordonne et dirige la négociation des matières nationales sectorielles des conventions collectives.

Dans le respect du principe de toujours considérer les enjeux et les caractéristiques de tous les centres de services scolaires membres dans ses orientations, ses travaux, ses productions et ses représentations, la Fédération a pour but de promouvoir les intérêts de l'éducation et, à cette fin, elle se propose :

- a) de grouper et d'unir les centres de services scolaires;
- b) de prendre toute initiative susceptible de défendre, protéger et développer les intérêts de ses membres et de l'ensemble des centres de services scolaires du Québec;
- c) d'aider à résoudre les différents problèmes d'ordre éducatif, culturel, économique, politique et social qui peuvent se poser pour ses membres.

Ce mémoire fait état des recommandations de la Fédération des centres de services scolaires du Québec aux consultations par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), en vue de la rédaction de son plan d'action en entrepreneuriat 2022-2025.

Nous tenons à remercier le ministre de l'Économie et de l'Innovation de recevoir l'opinion de la Fédération en cette matière.

## COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

En 2018, le gouvernement du Québec lançait son Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE) 2017-2022, avec un financement de 345 millions de dollars pour soutenir 34 mesures réparties sur quatre axes d'intervention. Parmi ces mesures, aucune ne faisait référence au réseau de l'éducation.

Pourtant, depuis plusieurs années, les centres de services scolaires contribuent au développement de l'entrepreneuriat dans toutes les régions du Québec tant par des formations initiales visant le démarrage d'entreprises que par des formations continues ou de sensibilisation pour le développement des compétences des entrepreneurs.

Les centres de services scolaires offrent des points de services dans les 17 régions du Québec. Depuis plus de dix ans, au-delà de 25 000 entrepreneurs ont été formés par les centres de services scolaires. Malgré cette expertise reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec, l'offre de formation initiale et continue du réseau est absente du plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat. Alors que des sommes importantes ont été octroyées pour l'ouverture d'écoles privées d'entrepreneurs, une stratégie s'appuyant davantage sur le réseau public, déjà très ancrée sur la réalité du terrain, permettrait la consolidation et l'enrichissement d'une offre qu'on souhaite accessible et de haut niveau.

À l'instar du gouvernement, la Fédération est à la recherche des meilleurs moyens pour répondre aux besoins socio-économiques et pour favoriser la réussite scolaire des futurs entrepreneurs. Dans cet avis, elle réitère l'importance de l'éducation, de ses enjeux et de ses défis qui interpellent les centres de services scolaires dans le développement et la mise en œuvre du prochain plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat 2022-2025.

# QUESTION I : PRINCIPAUX DÉFIS ET OBSTACLES AUXQUELS SONT CONFRONTÉS LES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC

L'offre de formation en entrepreneuriat est abondante au Québec. Plusieurs organismes et entreprises offrent des formations tous azimuts permettant à un futur entrepreneur de rédiger son plan d'affaires, de démarrer son entreprise ou d'être accompagné pour le développement de celle-ci. Pourtant, le ministère de l'Éducation du Québec, par l'intermédiaire de ses centres de services scolaires, offre l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en Lancement d'entreprises, d'une durée de 330 heures. Ce programme d'études offert dans toutes les régions du Québec vise à former des entrepreneurs qui pourront œuvrer dans plusieurs secteurs d'activité tels les services professionnels et techniques, les soins personnels et de santé, le commerce de détail et la restauration, le secteur culturel, les arts et les loisirs, l'industrie de l'information, ou même que le secteur de la transformation.

Les futurs entrepreneurs ne peuvent distinguer un programme d'études reconnu par le MEQ de celui dispensé par une autre organisation (les Écoles des entrepreneurs du Québec). La qualité des contenus et de l'enseignement demeure un critère indispensable pour assurer le développement des compétences des élèves de même qu'un démarrage d'entreprise réussi.

Par ailleurs, l'accompagnement des entrepreneurs est capital à l'essor et la croissance des entreprises au Québec. Ainsi, depuis plus de 20 ans, les services aux entreprises des centres de services scolaires accompagnent et offrent des formations continues aux diplômés de l'ASP *Lancement d'une entreprise* ainsi qu'aux entrepreneurs, et ce, afin de les soutenir dans leurs besoins de formation tout au long de leur parcours. La mission éducative et la réponse aux besoins socio-économiques sont alors assumées par le réseau de l'éducation.

## Recommandations

- La Fédération recommande que le programme d'études *ASP Lancement d'une entreprise*, déjà reconnu par le MEQ, soit reconnu par le MEI et que des incitatifs financiers soient offerts aux futurs entrepreneurs qui se prévalent de cette offre de formation initiale.
- La Fédération recommande que les SAE des CSS soient reconnus par le MEI afin d'offrir des formations continues aux entrepreneurs.
- La Fédération recommande le financement de l'accompagnement des entrepreneurs post-formation par les centres de formation professionnelle, afin d'en assurer la viabilité.

## QUESTION II : DÉFIS ET OBSTACLES QUI DEVRAIENT RETENIR L'ATTENTION DU GOUVERNEMENT ET POURQUOI ?

Le ministère de l'Éducation du Québec a créé des programmes d'études afin de développer les compétences des entrepreneurs et des futurs entrepreneurs. De plus, des mesures de financement dans les règles budgétaires sont disponibles pour permettre aux centres de services scolaires de développer des projets visant à sensibiliser les élèves du primaire et du secondaire à l'entrepreneuriat. Ainsi, dès le plus jeune âge, l'entrepreneuriat est nourri et soutenu par les écoles publiques du Québec et le MEQ. Malheureusement, ces programmes et mesures sont méconnus et sous-utilisés des différents partenaires œuvrant dans le domaine de l'entrepreneuriat. Le Québec aurait avantage à utiliser les programmes et mesures du MEQ afin de sensibiliser, soutenir, former et développer les compétences des entrepreneurs et des futurs entrepreneurs.

### Recommandation

- La Fédération recommande de prioriser les programmes et mesures offerts par le réseau de l'éducation comme étant la pierre angulaire de la relève du milieu entrepreneurial.

## **QUESTION III : PISTES DE SOLUTION QUI DEVRAIENT ÊTRE SOUTENUES OU MISES EN ŒUVRE AFIN DE RÉPONDRE À CES DÉFIS ET OBSTACLES ET AINSI SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT AU QUÉBEC**

L'entrepreneuriat doit être d'abord soutenu par le gouvernement en priorisant les services de ses divers ministères. La mission de l'école québécoise repose sur trois grands axes : instruire, socialiser, qualifier. Ces trois grands axes se déploient dans un programme de formation qui définit des domaines généraux de formation, des compétences transversales et des compétences disciplinaires. Les programmes et les mesures mises en place par le MEQ doivent être connus, reconnus et priorités par le gouvernement.

### **Recommandation**

- La Fédération recommande la création d'une campagne de promotion conjointe avec le MEI, afin de positionner l'ensemble des centres de formation professionnelle dans l'offre de formation initiale et continue du réseau scolaire.



## QUESTION IV : CONTRIBUTIONS DE NOTRE ORGANISATION POUR RELEVER LES DÉFIS OU APLANIR LES OBSTACLES IDENTIFIÉS

Face à l'éveil de l'entrepreneuriat chez un futur entrepreneur, trop d'options de qualité variable s'offrent à lui pour suivre une formation lui permettant d'acquérir toutes les connaissances et les compétences nécessaires au démarrage réussi de son entreprise. La reconnaissance officielle par le MEI du programme d'études de formation professionnelle *ASP Lancement d'une entreprise* comme voie de formation initiale à privilégier s'avère nécessaire. De plus, la création d'un guichet unique permettant de diriger les entrepreneurs vers une offre de formation continue répondant à leurs besoins permettrait d'orienter adéquatement ceux-ci vers les ressources disponibles.

### Recommandations

- La Fédération recommande que la relève entrepreneuriale au primaire et au secondaire soit au cœur du plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat.
- La Fédération recommande la création d'un guichet unique pour l'accès aux services de référencement vers une offre de formation continue répondant aux besoins des entrepreneurs.
- La Fédération recommande que les services aux entreprises des centres de services scolaires soient mandatés pour développer des formations continues à l'intention des entrepreneurs.

## **QUESTION V : PRATIQUES QUI POURRAIENT ÊTRE MISES DE L'AVANT PAR LE GOUVERNEMENT AFIN DE MIEUX PRÉPARER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT AU QUÉBEC**

La plus grande richesse d'une économie passe inévitablement par la scolarisation de la population. L'entrepreneuriat n'y fait pas exception. C'est la raison pour laquelle le gouvernement doit prioriser la diplomation de ses entrepreneurs. Une offre de services complémentaire entre les différents ministères doit être la pierre angulaire afin de garantir une cohérence. La création d'une table de concertation entre les différents partenaires garantirait cette essentielle collaboration et complémentarité afin de soutenir l'entrepreneuriat dans les régions.

### **Recommandation**

- La Fédération recommande qu'une collaboration étroite et complémentaire entre les différents ministères s'articule autour de l'entrepreneuriat, afin de permettre une meilleure utilisation de l'expertise développée dans le milieu de l'éducation.